

**CONFERENCE DES
DIRECTRICES ET DIRECTEURS
CANTONAUX DES FINANCES**

Commission de la sécurité sociale et
de la santé du Conseil des États
Monsieur le Conseiller aux États
Paul Rechsteiner, président
c/o Secrétariat de la CSSS
Palais fédéral
3003 Berne

Berne, le 19 juillet 2021

19.050 Stabilisation de l'AVS (AVS 21). Décisions du Conseil national concernant la distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS)

Monsieur le Président de la commission,
Madame la Conseillère aux États, Monsieur le Conseiller aux États,

Votre commission traitera le dossier 19.050 « Stabilisation de l'AVS (AVS 21) » les 9 et 10 août prochain dans le cadre de la procédure d'élimination des divergences. **Le Comité CDF vous demande de rejeter les dispositions arrêtées par le Conseil national visant à changer les modalités de distribution des bénéfices de la BNS pour financer le projet.**

Le 9 juin, votre conseil a rejeté la motion Heer 18.4327 « Les intérêts négatifs de la BNS doivent profiter à l'AVS ». Pour les débats à venir sur le projet AVS 21, nous vous serions reconnaissants de réitérer votre rejet de l'affectation proposée des bénéfices de la BNS et de renoncer à modifier les bases constitutionnelles et légales de la distribution desdits bénéfices, d'autant qu'elles ont fourni la preuve de leur pertinence. Les dispositions actuelles garantissent aux collectivités publiques une marge de manœuvre financière dont elles ont besoin, si l'évolution des bénéfices de la BNS le permet, et profitent finalement à l'ensemble de la population au travers de décisions budgétaires prises démocratiquement. L'affectation proposée du produit des intérêts négatifs, l'un des instruments de politique monétaire de la BNS, serait une entrave à son indépendance et pourrait entraîner un conflit d'intérêts entre politique monétaire et financement de l'AVS.

En vous remerciant de bien vouloir tenir compte de notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la commission, Madame la Conseillère aux États, Monsieur le Conseiller aux États, l'expression de notre considération distinguée.

**CONFÉRENCE DES DIRECTRICES ET DES DIRECTEURS
CANTONAUX DES FINANCES**

Le président :



Ernst Stocker, Conseiller d'État

Le secrétaire général :



Peter Mischler

Sekretariat – Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern
T +41 31 320 16 30 / www.fdk-cdf.ch

En copie :

- Alain Berset, Conseiller fédéral, chef du DFI
- Ueli Maurer, Conseiller fédéral, chef du DFF
- Membres CDF
- Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)